



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAUJANY

Arrêté temporaire n° 2020-21-R
Empiètement sur voirie et réglementation de la circulation
Hôtel l'Étendard - lieu-dit « Grand Vaujany » - du 23 au 30
mars 2020

Monsieur Yves GENEVOIS, Maire de la commune de VAUJANY,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L. 3221-4,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 413-1, R. 417-9,
R. 417-10 et R. 417-11,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger,
livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,
Vu la demande de la société BONATO en date du 24 mars 2020 ;
CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les
usagers sur une partie de la chaussée et de réglementer le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE N°1

Dans le cadre du chantier de rénovation de l'hôtel l'Étendard, la société BONATO TP est autorisée à empiéter sur le domaine public communal, à titre précaire et révoquant, du 23 au 30 mars 2020 inclus, le long dudit hôtel.

Le stationnement sera interdit le long de l'hôtel l'Étendard du 23 au 30 mars 2020 inclus.

La société BONATO devra également laisser une largeur de route suffisante au passage des véhicules de secours et de lutte contre les incendies, soit 3 mètres minimum.

ARTICLE N°2

La société BONATO TP devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des usagers et des riverains.

ARTICLE N°3

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de chantier seront assurés par la société BONATO TP sous le contrôle des services communaux, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°4

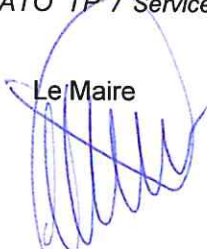
La présente autorisation ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée et pourra être retirée à tout moment.

ARTICLE N°5

Monsieur le Maire et la société BONATO TP sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation : Gendarmerie de Bourg d'Oisans / SDIS 38 / Société BONATO TP / Services Techniques / Riverains.

À Vaujany, le 25 mars 2020

Le Maire

Yves GENEVOIS